

indemnités licenciement

Par nadgerry, le 01/01/2022 à 10:29

Bonjour, je viens d'etre licencié pour inaptitude. Le montant des indemnités sur la feuille unidec correspond à presque le double sur mon bulletin de salaire. En effet, j'ai travaillé pendant 1 an en 2010/11 pour la meme entreprise et été repris en 2015 et sur mon bulletin de salaire l'ancinnété date de 2010donc 11 ans d'anciennété. Que faire? En vous remerciant d'avance,

Par Marck.ESP, le 01/01/2022 à 18:41

Bonsoir

C'est une question qui nécessite d'étudier la convention collective et les éventuels accords d'entreprise.

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale représentative.

Par nadgerry, le 01/01/2022 à 21:46

Merci de votre réponse, je viens de faire le calcul et en effet ils m'ont reglé que pour 5 ans d'ancienneté et non 11 donc je pense qu'il va falloir que je contacte un avocat.